



## Dissolution association pour raison économique

Par **calais62100**, le **28/02/2008** à **19:24**

ma question est la suivante

notre association est dissoud pour raison économique car les activités de celle-ci ne fonctionnent plus licenciement des salariés pour raison économique  
à savoir l'association a reçu sa subvention de fonctionnement pour l'année en cours mais malgré celle-ci forcément puisque les différents ateliers ne fonctionnent pas les rentrées ne sont pas suffisantes.

pouvez-vous m'indiquer si nous faisons les bonnes démarches

premierement faire une assemblée générale voter la date de dissolution de l'association et décider de lancer le préavis pour nos locaux des maintenant arrêter EDF France Telecom internet etc.... et déplacer le siège social en attendant la date de la dissolution de l'association chez l'un des membres du conseil d'administration puisque de ce fait nous n'aurons plus de local.

nous avons lancé les courriers d'entretien cette semaine au salarié puis une seconde lettre de licenciement sera envoyée avec proposition de convention de reclassement.

voilà je pense avoir tout expliqué j'espère que quelqu'un va pouvoir m'indiquer si nous faisons et surtout si il y a des risques du fait que l'association a reçu une subvention de fonctionnement et qu'elle doit fermer en cours d'activités.

merci d'avance